



Retrouvez ce bulletin sur oslon.fr

Mairie ☎ : 03.85.96.56.71 ; fax : 03.85.96.70.33
10 rte de St Germain du Bois 71 380 OSLON
email : oslon@wanadoo.fr

Edito

Bonjour à toutes et à tous,

Permettez-moi au nom du Conseil Municipal de vous présenter nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année et en priorité la santé pour vous et vos proches.

L'actualité est chargée et les revendications de la rue sont souvent empreintes d'expressions légitimes quant aux attentes sur l'avenir.

Pour autant, nous ne pouvons cautionner les casses, les paralysies commerciales et encore moins les violences entre manifestants et forces de l'ordre.

Ces mouvements deviennent inaudibles et opposent les français aux français ; il est souhaitable de retrouver de la sérénité dans les débats.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

Le Maire

Yvan NOEL

Rappel : Les traversées de la RD 678, au droit des écoles, par le personnel communal s'effectuent de :

de 8h15 à 8h45, de 11h45 à 12h00, de 13h15 à 13h30 et de 16h30 à 16h45; il est réservé à la traversée des scolaires.

Janvier 2019

Bulletin municipal n°44

Dans ce numéro	
Edito	Page 1
Halloween	Page 2
Centenaire 11 Novembre	Page 2
Soirée sans télé	Page 2
Téléthon OSLON	Page 3
Club Au fil des Ans	Page 3
Repas de Noël des scolaires	Page 4
« repas cochon »	Page 4
Conte à la bibliothèque	Page 4
Voeux du Maire	Page 5
Hôtel à insectes	Page 5
Chemin pédestre forestier	Page 6
« Le blé sucré »	Page 6
Concours pêche à la truite	Page 7
Compostage	Page 7
Communiqué FNACA	Page 8
inscription liste electorale	Page 8
L'outil en main	Page 9
Zéro phyto	Page 9
Impôts locaux	Page 10
PLUi	Page 10
ScoT/registre citoyen/propriétaires forestiers	Page 11
Rdv Santé	Page 12
Dans nos jardins	Page 13
A vos agendas	Page 14
Mot du Glaud'	Page 14

Halloween



La fête d'Halloween tient son origine dans la fête celtique célébrant la fin de l'année Celte et l'entrée dans la nouvelle année. Traditionnellement, le soir d'Halloween, les enfants portent un déguisement qui fait peur et symbolise aussi les âmes des morts errants ce soir-là, sonnent aux portes des voisins en clamant la formule "un bonbon ou un sort".

Encore cette année nous avons rencontré dans nos rues des enfants quémendant des bonbons.

Centenaire du 11 novembre de la Grande Guerre

Les commémorations pour garantir le devoir de mémoire ont eu lieu dans l'ensemble des Communes de la paroisse.

A 8h45, le premier rassemblement était devant la Mairie d'OSLON ; de façon traditionnelle, le protocole a été respecté par le salut aux personnalités, le dépôt de gerbe, l'appel aux morts, la minute de silence et la Marseillaise.

Une collation a été servie aux participants avant que ceux-ci ne partent sur les autres lieux de commémoration.



En fin de matinée, la population s'est regroupée à SAINT MARCEL, où un défilé d'ampleur avait lieu pour marquer l'événement. Le défilé était composé de chevaux avec des cavaliers en livrée, des poilus en uniforme, de l'harmonie de l'Union musicale, de quelques élèves de la paroisse, des sapeurs pompiers, de la délégation des anciens combattants, des officiels et enfin de la population.

A cette occasion, des élèves de CM1 / CM2 sous la baguette de Martine DUPLAA, ont entonné la Marseillaise ; nous les en remercions vivement.

Si cela pouvait initier la présence des jeunes accompagnés de leurs parents lors des commémorations locales dans nos villages.

Soirée sans télé

Vendredi 16 novembre, malgré le match de foot FRANCE / PAYS-BAS, plus de 70 passionnés de jeux de société se sont disputés, dans les règles, les différentes stratégies ; certaines et certains ont tapé le carton pendant que d'autres s'initiaient à quelques jeux originaux. La restauration était assurée par des bénévoles du CCAS et nous les remercions vivement (buvette, gaufres et tartelettes).



Cette soirée est ouverte à tous, la prochaine est prévue le 1^{er} mars. Venez nous rejoindre !

Téléthon OSLON

A l'occasion de l'édition 2018, OSLON était en charge d'accueillir les activités au-delà de la marche gourmande partagée sur les 5 Communes voisines et en complément des initiatives locales.



Nous pouvons remercier l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré sur ces jours de mobilisation pour l'une des causes les plus prégnantes dans la lutte contre les maladies dégénératives ; merci également aux participants qui ont rassemblé les collectes transmises à l'AFM.

Merci particulier aux associations qui se sont engagées pour cette manifestation.

Enfin merci à l'implication des enfants sous l'impulsion d'Aurélien GUYOT, le Directeur de l'école élémentaire ; ceux-ci ont valorisé leur effort sportif (circuits courus sur l'aire des activités) par des promesses de dons individuels de leurs parrains (environ 1 500 €).

Club Au fil des Ans

Mardi 11 décembre, le Club "Au fil des Ans" s'est réuni en Assemblée Générale.

Les activités du Club ont été détaillées, l'état financier de l'association et les traditionnelles questions diverses ont été présentés.

Le bureau reconduit, cette plénière a été suivie par moment festif autour d'un frugal repas très apprécié.



Après avoir refait le monde en évoquant des souvenirs croustillants de chasse ou autres anecdotes, l'après-midi s'est prolongé par les parties de cartes dont les adhérents sont très attachés (belote, tarot et autre jeux de société).

Repas de Noël des scolaires

De façon traditionnelle, le repas organisé par la Municipalité pour le NOËL des enfants a eu lieu le vendredi 21 décembre à la Salle Polyvalente.



93 enfants étaient présents à ce repas ouvert à tous les écoliers. Merci aux animateurs pour ce moment festif avec un remerciement particulier à Catherine pour la chorale des petits.

A l'occasion du passage du Père Noël, des papillotes ont été distribuées à l'ensemble des enfants.

Une chorégraphie a été offerte au Père Noël par quelques élèves. Ce dernier a apprécié son cadeau.

Ce moment a été conclu par la photo de groupe avec le Père Noël.

"repas cochon"

Comme chaque année, le traditionnel "repas cochon" organisé par le CCAS a remporté un vif succès. Ce sont en effet près de 200 personnes qui se sont retrouvées pour l'occasion ; certaines fidèles au rendez-vous, d'autres venues pour la première fois.

De la soupe au rôti en passant par la viande de soupe et ses légumes, le pâté, le fromage de tête, le boudin, tout a été fortement apprécié.

D'ailleurs, si nous avions eu des cochons à nourrir grâce aux restes, ceux-ci n'auraient pas mangé à leur faim ce jour-là tant les assiettes témoignaient de la réussite des plats.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faire de cette journée une réussite, bravo aux cuisiniers.

Devant un tel engouement, à noter dès maintenant : janvier 2020 aura aussi son "repas cochon" à OSLON !

Conte à la bibliothèque



Le 19 décembre 2018, la conteuse "Marylune" s'est installée à la bibliothèque. Ses histoires ont permis aux enfants d'OSLON de voyager dans les pays d'Europe

à la rencontre du Père Noël. Les contes avec la participation du public, les chants traditionnels accompagnés à la guitare ont fait vivre aux enfants et aux adultes un moment magique ! Les sourires en témoignent !

Vœux du Maire

Le 17 janvier, dans la salle polyvalente, les invités de la Municipalité se sont réunis à l'occasion des vœux du Maire et de l'équipe municipale.

Les personnalités présentes, l'équipe municipale et les agents territoriaux, accompagnés des acteurs et partenaires de la Municipalité sont restés attentifs au rendu de l'année écoulée et des prévisions à venir.



Quelques bacheliers ont été mis à l'honneur (Apolline LE ROMANSER, obtention du Bac avec félicitations du jury et 20/20, Justine GUYOT et Nathan FLEURY, avec mention très bien) ; Claude GALLET a été cité pour ses résultats cyclistes (Champion de Saône & Loire contre la montre sur 23 km) et enfin les écoliers qui ont chanté « La Marseillaise » à l'occasion du centenaire de la commémoration de la Grande Guerre le 11 novembre à SAINT MARCEL (Baptiste BERCOT, Garance SOUILLOT et Pierrot LAPORTE).

Nous avons salué nos boulangers « le blé sucré » et l'ouverture de « la Dolcevita » pour les pizzas à emporter.



Quelques nouvelles familles Oslonnaises parmi 25 ont répondu à notre invitation et se sont présentées à l'assemblée.

Cette cérémonie s'est terminée par un verre de l'amitié.

Hôtel à insectes

L'hôtel à insectes est un dispositif qui facilite la survie hivernale d'insectes qui sont très utiles dans des écosystèmes où la pollinisation et la biodiversité sont recherchées pour les jardins et les vergers.

L'été il sert de support de pontes à des multitudes d'espèces comme les abeilles.

S'ils ne servent pas toujours à attirer l'espèce souhaitée, ces abris sont rarement inoccupés. L'efficacité dépend aussi bien de la localisation que des matériaux utilisés et de la méthode de construction.

L'hôtel à insectes mis en place en face de la Pizzeria a été la volonté des bénévoles qui ont participé aux réunions « journée citoyenne ». La fabrication a été réalisée le 29 septembre dans nos ateliers municipaux.

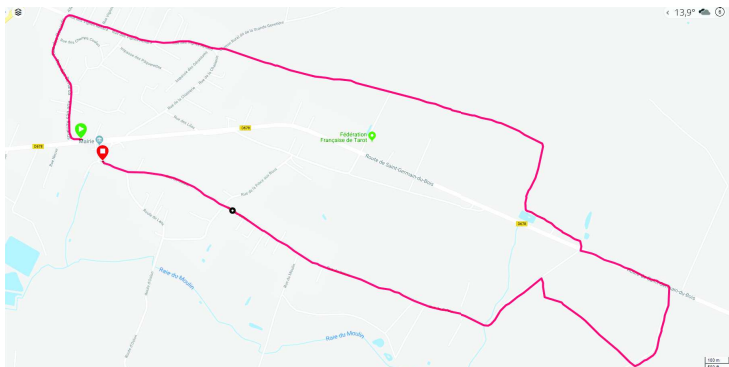


Chemin pédestre forestier

Le balisage du cheminement piétons est presque terminé, manquent encore quelques poteaux directionnels ainsi qu'un panneau d'information du départ qui sera mis en place sur le parking de la bibliothèque (point de départ).

Vous pouvez d'ores et déjà utiliser ce cheminement en démarrant de la rue des Renards, en face de la boulangerie.

Le circuit balisé fait environ 6 km.



«Le blé sucré»

Boulangerie - Pâtisserie- Dépositaire du Journal de Saône et Loire

Julien ROYER et Victorien GIRARD

2 route de SAINT GERMAIN DU BOIS

Tel : 03 85 96 73 86

Horaires d'ouverture :

- Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 6h à 19h

- Samedi - dimanche : 6h à 13h

Jour de fermeture : mercredi

Façade relookée style "vieux fournil", espace de vente réaménagé, la boulangerie d'OSLON a réouvert ses portes le 8 novembre 2018.

Les nouveaux propriétaires Julien et Victorien ainsi que Marc, boulanger et Johanna, employée, sont heureux de nous accueillir afin de nous proposer de nombreuses variétés de pains, viennoiseries, gâteaux, entremets, etc...

Pour la petite histoire, Julien et Victorien se sont connus à CUISERY dans la boulangerie-pâtisserie où ils travaillaient tous deux. Julien était alors apprenti et Victorien salarié.

Victorien souhaitant voler de ses propres ailes est parti s'installer à LONS LE SAUNIER où il a ouvert sa propre pâtisserie mais "l'élève et le maître" n'ont pas perdu le contact pour autant.

C'est ainsi que lorsque Victorien a souhaité revenir dans la région avec le projet de s'installer à OSLON, il a proposé à Julien de le rejoindre dans son nouveau challenge.

Les ex-collègues sont ainsi devenus associés et partagent la même volonté, la même ambition : être à l'écoute des demandes, des besoins afin de satisfaire, étonner, régaler au mieux leurs clients tant sur des notes salées que sucrées.

Laissons-les donc nous surprendre... et n'hésitons pas à les solliciter...





Concours de Pêche à la truite

Comme les années précédentes, l'Amicale des Chasseurs d'OSLON organise sa pêche à la truite le week-end des 6 et 7 avril sur le plan d'eau du Réza ; cette animation est ouverte à tous. Une restauration sera assurée par l'association.

Réglementation Pêche au Réza

La pêche sera officiellement ouverte pour les habitants de la commune à partir du lundi 8 avril. Une carte familiale annuelle est réservée aux administrés au prix de 10 €. Elle est délivrée en Mairie, au secrétariat aux heures d'ouverture.

Le garde-pêche communal est chargé de faire respecter la réglementation.



Compostage

Dans le cadre de son programme local de Prévention des Déchets, afin d'accompagner et d'encourager la pratique du compostage individuel, le Grand Chalon propose un kit de compostage.

Ce kit se compose de :

- Le composteur bois d'un volume de 600 litres ;
- Un seau bio en plastique ;
- Un outil mélangeur aérateur ;
- Un livret.

Un Maître composteur délivre des conseils d'emploi.



Aussi, la Municipalité a voulu valoriser les déchets du restaurant scolaire ainsi que les végétaux collectés par nos agents du service technique.

Nous nous sommes rapprochés du Maître Composteur, Steeve ROBERT, qui est intervenu auprès du personnel du restaurant scolaire et de nos employés afin d'expliquer la manière de "fabriquer" du compost.

Le kit a été installé dans l'enceinte de la cour maternelle et n'est donc pas destiné au public.

Les élèves de CM1 et CM2 accompagnés de leur professeur ont assisté à la mise en route car eux aussi sont impliqués. Ils participent à la préparation du compost et utilisent l'outil mélangeur.

Lors de la mise en place du composteur, une convention a été signée avec le Grand Chalon et notre Commune. La destination du compost permettra d'enrichir les plantations communales.

Communiqué du Comité FNACA - CHALON Ville

Pour ceux nés entre 1941 et 1944 : si vous avez effectué 4 mois de Service militaire en Algérie avant le 1^{er} juillet 1964, vous pouvez obtenir la carte du Combattant.

Pour cela, il suffit de prendre contact avec la FNACA qui se chargera de constituer un dossier, ainsi que la demande de retraite du combattant.



Ensuite, vous pourrez solliciter la carte de transport gratuit sur les réseaux Zoom et bénéficier d'une demi-part supplémentaire pour l'impôt sur le revenu.

Le Comité FNACA - CHALON Ville tient une permanence tous les samedis de 10h00 à 11h30 à son siège (Espace Jean Zay à CHALON SUR SAONE).

Modification modalité inscription liste électorale

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Pour pouvoir voter pour les élections européennes du 26 mai 2019, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales avant le 31 mars 2019 (soit 8 semaines avant échéance électorale).

L'inscription est automatique :

- pour les jeunes atteignant 18 ans, à la condition d'un recensement fait à 16 ans (possible en ligne) ;
- pour les personnes devenues françaises à partir du 1^{er} janvier 2019.

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2^e tour de l'élection) ;
- Être français ;
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Modalité d'inscription :

<u>Sur internet</u> : utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales (via un compte service-public.fr ou France Connect) et joindre la version numérisée des documents suivants :	<u>En mairie</u> : vous devez fournir les documents suivants :
• Justificatif de domicile • Justificatif d'identité	• Justificatif d'identité • Justificatif de domicile • Formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie) ou que vous pouvez télécharger sur service public.fr

L'outil en main du Grand CHALON

A partir du 9 janvier 2019, tous les mercredis de 14h30 à 17h00 en période scolaire, le Grand Chalon via l'Association "l'outil en main" propose d'initier les enfants de 9 à 15 ans aux gestes manuels, par des gens de métiers (artisans, retraités et bénévoles) avec de vrais outils.

Les bénévoles restent dans la vie active en partageant leur savoir-faire, les jeunes découvrent les facettes de métiers passionnants.

Les bénévoles s'engagent à accompagner 1 ou 2 enfants par atelier, durant l'année scolaire. En retour, chaque jeune s'engage également sur l'ensemble de l'année scolaire à venir à toutes les séances (une ou deux séances d'essai sont proposées).

Chaque enfant participe à plusieurs ateliers et rapporte chez lui un objet qu'il fabrique ou bien participe à la réalisation d'une œuvre commune.

Tous les outils et matériels sont fournis par l'association. Le coût de l'inscription pour les jeunes est de 80 €.

Les ateliers se déroulent dans le bâtiment central, annexe de l'ancien centre de loisirs de la LOYERE 9, rue du Château à FRAGNES - LA LOYERE

Ateliers proposés (encadrés par des artisans bénévoles) :

- Sculpture sur métaux ;
- Menuiserie ;
- Peinture -plâtrerie ;
- Cuisine.

Inscriptions : <http://www.legrandchalon.fr/fr/vie-pratique/solidarite-et-insertion/loutil-en-main-du-grand-chalon.html>

Zéro phyto

Depuis le 1er janvier 2019, l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques s'applique aussi aux espaces privés des particuliers.

Cette interdiction a été appliquée au 1er janvier 2018 pour les communes, nos agents communaux ont donc arrêté d'utiliser ces produits pour l'entretien de l'espace public.

Ils ont revu leur manière de travailler, optant pour des techniques d'entretien manuelles, mécaniques et thermiques.

Pour en savoir plus, voir le guide sur le site oslon.fr :

<http://www.oslon.fr/zero-phyto/>

Quelques recommandations :

« Devant chez moi, j'entretiens ma portion de trottoir en arrachant ou en débroussaillant des herbes non désirées, je peux aussi planter des fleurs en pied de mur ».

« J'arrête d'utiliser des produits phytopharmaceutiques (pesticides) pour désherber ma cour, mon allée ou pour entretenir mon jardin. De toute façon, il n'est plus possible d'en trouver en jardinerie ».





Impôts locaux

Taxe foncière

Toute personne propriétaire ou usufruitier d'un bien immobilier est redevable de la taxe foncière sur les propriétés bâties y compris lorsque le bien est donné en location : maison, appartement, local commercial, emplacement de parking.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est établie d'après la valeur locative de votre logement. Cette valeur est prise en compte dans le calcul de la taxe foncière afin de tenir compte des frais de gestion, d'amortissement et d'entretien supportés par le propriétaire, y compris par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; elle est ensuite multipliée par les taux d'imposition votés par chaque collectivité.

La taxe foncière peut faire l'objet d'une exonération ou une réduction.

Taxe d'habitation

Réforme 2018 de la Taxe d'habitation :

La taxe d'habitation fait l'objet, dans le cadre de la loi de finance 2018 de plusieurs abattements et dégrèvements sous certaines conditions. Il est possible de bénéficier d'une exonération totale.

Pour la taxe d'habitation, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement est mis en place progressivement en fonction du revenu fiscal de référence du contribuable.

- Pour en bénéficier il faut afficher un revenu annuel inférieur à 30 000 € pour une part, soit un revenu net moins de 2 500 € par mois.
- Pour un couple, le plafond de revenu ouvrant droit à la réduction s'élève à 55 000 €.

Pour 2018, le dégrèvement est de 30%, puis 65% en 2019. Cette taxe pourrait être totalement supprimée en 2020.

Rappel : le contribuable doit régler la taxe même s'il conteste le montant et qu'il fait une réclamation sinon il paiera la majoration de 10 % si la réclamation est refusée.



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Depuis le 1^{er} novembre, le PLUi validé par les 37 Communes (périmètre 2012) et le Gd CHALON, confirmé par les services de l'état est opposable et se substitue à l'ensemble des documents d'urbanisme locaux (carte communale, Plan d'Occupation des Sols et PLU).

Désormais les demandes d'urbanisme, gérés pour notre compte par le service d'urbanisme du Gd CHALON, le sont en références à ces nouveaux textes arrêtés.

Le Maire garde la signature de tous les documents d'urbanisme (certificats d'urbanisme, demandes de travaux, permis de construire et plan d'aménagement ou de lotir).



Schéma de Cohérence Territorial

Au delà du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), le Schéma de Cohérence Territorial du Chalonais (SCoT) approuvé par l'Etat, est un document d'urbanisme qui planifie le développement du territoire, afin d'anticiper ses évolutions et les encadrer.

Il fixe des grandes orientations d'aménagement pour assurer un équilibre entre préservation de l'environnement, développement économique, développement de l'habitat, organisation des déplacements, ...

Il a été élaboré par le Syndicat mixte du Chalonais à l'échelle des 137 Communes qui constituent le bassin de vie du Chalonais.

Du 30 janvier au 6 mars 2019, la population est invitée à prendre connaissance du projet et à formuler ses observations au cours de l'enquête publique.

Pour en savoir plus : www.scotchalonais.fr/enquete-publique

Ou sur site 6, allée de la sucrerie 71 100 CHALON SUR SAONE

(Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 ou de 14h à 17h30)



Registre citoyen

Le Président de la République a lancé un grand débat national organisé pour consulter nos concitoyens.

Le Gouvernement souhaite nous interroger sur quatre grands thèmes : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté.

Pour alimenter les débats publics et remonter les doléances de chacun, un cahier « citoyens » est à votre disposition en Mairie. (Ouvert jusqu'au 15 mars).

Des collectifs citoyens ou associations peuvent initier des réunions publiques pour débattre et remonter les échanges au niveau de l'Etat.

Propriétaires forestiers

Dans le cadre de la valorisation de parcelles forestières et celui plus général du développement durable, FRANSYLVA, syndicat des forestiers privés, sollicite les propriétaires et se propose à répondre à leurs questionnements.

- Faut-il s'assurer en Responsabilité Civile contre les chutes d'arbres ou de branches sur des promeneurs (même non autorisés), des véhicules ?
- Que faire de mes bois, que couper, que planter, notamment face au réchauffement climatique ?
- Où puis-je trouver des informations sur la sylviculture, la fiscalité, sur des points juridiques ?
- Qui peut défendre les sylviculteurs contre les menaces fiscales, les lourdeurs administratives ?



Pour vous permettre de répondre à ces questions : Secrétariat Forestiers Privés de Saône & Loire :
Tel : 03 80 40 34 50 et Mail : forestiers71@gmail.com

Rendez vous de Santé (promouvoir la santé de tous les Grands Chalonais)

➤ Journée de sensibilisation

Lundi 4 février à 14h30 : Saurez vous débusquer les sucres cachés

Vendredi 15 février à 12h15 : idem

Mardi 12 février de 12h15 à 13h15 : le sucre, avec présence d'une diététicienne (gratuit et sur inscription).

Jeudi 7 mars : journée dépistage sur les maladies rénales (lieu à déterminer gratuit).

➤ les Ateliers

Le Bien être de la Naturopathie (réservé aux femmes) Espace Santé Prévention. tarif 4.50 € par séance et inscription obligatoire

Mercredi 13 février : rendez vous nutrition

Mercredi 13 mars : comment réagit notre corps face aux émotions ?

Mercredi 10 avril : quand les épices deviennent "médicinales"

Mercredi 12 juin : c'est la fête du pique nique

➤ Gens qui rient (envie de décompresser, de vous amuser, de vous relaxer ..)

Atelier collectif **gratuit** animé par une psychologue - tous les 15 jours de 14h à 15h30 (Espace Santé Prévention) : mardi 5 et 19 février et mardi 5 et 19 mars

➤ Conférences

Vendredi 15 février à 19h : Bien dormir pour mieux vivre

Vendredi 22 février à 19h30 : Etre heureux malgré et avec ses blessures

Vendredi 1 mars à 19 h : L'Ayurveda pour les femmes

Vendredi 22 mars à 19 h 30 : Accompagner votre santé avec le Shiatsu

➤ Memo Santé des permanences

Point écoute : la psychologue reçoit sur rendez vous

Mardi de 13h30 à 17h30

Mercredi de 9 h à 12 h et de 15h30 à 17h30

Jeudi de 9 h à 12 h

Infirmière conseillère de santé sur rendez vous

Handicap : tout âge, tout handicap sur rendez vous les après midi de 14 h à 17 h

Equipe Mobile Psychiatrie Précarité : sur rendez-vous le mercredi matin : Contact 06 34 61 64 46



LES PLANTES AROMATIQUES

LE THYM

Originaire du bassin méditerranéen, cette plante aromatique se présente sous la forme d'un sous-arbrisseau vivace et particulièrement touffu pouvant atteindre 30 cm. Ses tiges sont ligneuses aux feuilles sessiles assez petites, odorantes, de forme lancéolée et de couleur gris-vert. La fleur, de 4 à 6 mm, se regroupe en épis foliacés, est visible de juin à octobre et affiche une teinte rosâtre.

Préférant les terrains plutôt rocailleux, secs et très ensoleillés, le thym peut pousser jusqu'à des altitudes supérieures à 1 500 mètres et est généralement récolté à la fin de l'été.

Il en existe plus de 300 variétés.

Dans la cuisine, c'est sous forme déshydratée qu'il est le mieux préservé et gagne en saveur et en puissance.

Il peut être utilisé de multiples façons : en bouquet garni, dans les marinades, en assaisonnement sur la viande grillée ou les légumes, en infusion, etc...

Outre son utilisation culinaire, le thym, sous sa forme commune, est une plante importante de la pharmacopée.

Ses composants, en particulier ses huiles essentielles, lui apportent de nombreuses vertus antiseptiques, antibiotiques, anti-infectieuses, antibactériennes, antioxydantes. Il est source de fer, vitamines K et C.

Quelques exemples :

**LE THYM COMMUN** (le plus connu) :

Plante avec de très petites feuilles étroites ovales, lancéolées, aux fleurs blanches à mauves formant comme des épis.

Principale espèce culinaire et médicinale au parfum spécifique qui en fait un allié idéal pour agrémenter toutes sortes de plats.

**LE THYM CITRON** (trop peu connu) :

Plante buissonnante qui s'étale, à feuilles vert gazon, aux fleurs éparses mauve lilas.

Infusé, ce thym permet de réaliser de savoureuses tisanes au goût citron. Idéal aussi avec le poisson ou des sauces pour crustacés.

**THYM DE CORSE OU THYM CARVI** :

Très tapissant, rêche, aux petites feuilles presque brillantes, à fleurs lavande et au parfum de cumin.

**ORIGAN D'ESPAGNE OU THYM ZA'ATAR** :

Compact et très parfumé, aux très petites feuilles rigides presque charnues et grappes coniques de fleurs rose intense.

A une odeur forte qui est à l'origine de l'huile d'origan d'Espagne.

**THYM DES AÇORES** :

Constitue un tapis dense ressemblant à de la mousse et au parfum d'orange amère, à fleurs blanches à roses ou mauves.

A vos agendas

- 3 février : Loto Amicale Pétanque
 18 février : Belote Club Au Fil des Ans et Amicale Pétanque
 1^{er} mars : Soirée sans télé organisée par la Municipalité
 2 mars : Théâtre organisé par la Municipalité
 17 mars : Repas des Aînés organisé par le CCAS
 22 mars : Carnaval école maternelle
 23 mars : Soirée Ambiance & Loisirs
 8 avril : Belote Club Au Fil des Ans
 12 avril : Don du sang de 8 h 30 à 13h

Mot du Glaud'

Vous savez y'est pas toje facile d'organiser un concours de cârtes quand y'a les « Gilets jaunes » qui bloquant les routes apeu surtout l'rond point des jardiniers.

L'dix neuf novembre quand j'ai euvri la f'nêtre, que j'ai vu tous ces camions qui bloquint la route apeu qui passo pu rien du tout. J'me seu dit c'ment squ'on va faire pou aller charchi noute viande dans l'magasin d'la zone du Champ Chassy pou noute concours de belote.

Après avouère téléphoné un bout à tout l'monde apeu au magasin ya foyu trouver un moyen, pas question d'annuler l'concours la viande éto prote à livrer donc l' boucher vouillo pas la garder, peu on allo p'têtre personne avouère.

Enfin on décide d'aller récupérer ces lots, mais c'ment y'aller. En auto on pouvo pas passer, en vélo les sacoches étint trop piotes, à peu y' fallo un trop grand sac à dou, pas facile. Au bout d'un moment en réfléchissant j'ai songi à la r'morque qui servo dans l'temps à mettre daré un vélo ou un solex pou aller au marchi emmener la caige de poulots, Y'en a un' es ateliers qui sert pou tranpourter des outils ou des bricoles l'travers du bourg.

Eh ben vous s'y crairez si vous vouillez mais les gars d'la pétanque es l'on été charchi les lots du concours de belote daveu la charrotte de vélo Es l'on mis des gilets jaunes peu es sont même rentrés dans la boucherie aveu la calèche y'éto pu facile pou chargi.

Heureusement qu'on a pris c'te décision pace que on a eu brament du monde, Les routes étint débouchies l'tantout.



Coupon commentaires ou suggestions à découper et déposer à la mairie



Nom, Prénom (facultatif)

.....

.....

.....